

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux-mil-vingt-six, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel BLONDET, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Convocation et affichage du Conseil Municipal :

12 mai 2026

Présents : Jean-Michel BLONDET, Guillaume CLONIET, Alexandra BARRÉ, David DE BRUYNE, Marie-Hélène PLAVERET, Michèle GOUJON, Jean-Pierre GAILLARD, Patrick CHARMET, Pierre-Yves DUBART, Géraldine BERTHIER, Tiphaine SANREY-DELENNE, Cyrielle PIRON,

Absents excusés : Evelyne LESUEUR, Christophe ARALDI, Anthony GRAND,

Pouvoirs : Evelyne LESUEUR a donné pouvoir de vote à Géraldine BERTHIER, Christophe ARALDI a donné pouvoir de vote à David De BRUYNE, Anthony GRAND a donné pouvoir de vote à Tiphaine SANREY-DELENNE

Secrétaire de séance : Alexandra BARRÉ

Monsieur Le Maire demande le retrait du point « Adhésion au SCIC Petit Cruet » à l'ordre du jour par suite de la réception tardive du document. Mme. Goujon remarque qu'il est dommage de ne pas statuer sur ce point, car l'équipe du Petit Cruet est en attente de cette délibération pour avancer sur leur dossier. Monsieur Le maire précise que les documents examinés par le conseil municipal doivent respecter l'article 4 du règlement intérieur qui précise que ceux-ci doivent être à disposition des élus 3 jours francs avant le conseil. De plus, le document étant arrivé la veille du conseil, les élus n'ont pu étudier ce dossier qui est renvoyé au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le retrait de ce point.

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

2026 - 33 : Décision modificative n°1 – Budget Réseau de chaleur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation sur le budget réseau de chaleur par suite d'une erreur matérielle sur le logiciel après le résultat d'affectation, afin d'être en parfaite concordance avec la délibération en date du 7 avril 2026. Monsieur le Maire précise également que l'avance de trésorerie votée lors de cette séance est de 37 890 € comme indiqué dans le budget du réseau de chaleur au compte R 16878 et au compte D 27638 sur le budget principal. Cette somme correspondant au solde de la

subvention de l'ADEME portée par le SDES qui ne sera versée que en 2027 et remboursable dans la limite de 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 ci-après :

Article/chap	Désignation	Section	Sens	OP	Montant
D001	Affectation du résultat déficit d'inv	I	D		-60,00 €
2313/23	Immobilisations en cours	I	D	67	60,00 €
TOTAL DEPENSES ET RECECETTES INV					0,00 €

2026 - 34 : Installation d'un système de vidéoprotection

Dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité publique, la commune de Cruet envisage la mise en place d'un dispositif complémentaire de vidéoprotection sur son territoire. En effet, 8 caméras avaient déjà été installées en 2019 autour de l'espace Mont Charvet, de l'école et de la salle des fêtes. Depuis la construction de la nouvelle mairie au centre du village, il convient de renforcer le dispositif avec de nouvelles caméras. Ce projet a pour objectif de renforcer la sécurité des biens et des personnes, de prévenir les actes de délinquance et d'apporter un appui aux forces de l'ordre dans l'exercice de leurs missions. Le projet, actuellement à l'étude, portera notamment sur l'identification des zones à équiper, dans le respect de la réglementation en vigueur relative à la protection des libertés individuelles et de la vie privée. Il est précisé qu'une demande d'autorisation pour l'installation du système de vidéoprotection a été formulée auprès des services de la Préfecture en amont

Le coût de cette installation serait d'environ 10 372 € HT. Une demande de subvention est faite auprès de la Préfecture de la Savoie dans le cadre du FIPD, et il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Cruet aux abords des espaces publics centraux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal.

2026 - 35 : Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux

professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal soit au total une liste de 24 noms.

La liste proposée est la suivante :

CLONIET Guillaume, DE BRUYNE David, GOUJON Michèle, VIANA Julien, BOUCHEZ Régis, CERVANTES Marie-Christine, RIEU Laurent, MONNERET Hélène, TIOLLIER Sylvain, DECKER Roger, GAILLARD Jean-Pierre, CUNIT Denise, DEPIEDS Pierre, PETTEX Jean-Louis, BARTOLOSO Mathieu, SIMONIN Bénédicte, NEUMULLER Christian, MIEGE Valentine, CLAEYS Neele, VACHER Philippe, M'BAREK Choukri, BOULNOIS Florence, CHENAVAL Christine, RUDA Jean-Luc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, la liste proposée de 24 noms ci-dessus, qui respecte les conditions décrites ci-dessus, et la transmission de cette liste au directeur des services fiscaux (tableau joint avec toutes les informations utiles).

La séance est levée à 20h30

Fait à Cruet le 05 juin 2026

Le secrétaire de séance



Alexandra BARRE



Le Maire,



Jean-Michel BLONDET

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.